



Conseil économique et social

Distr. générale
25 septembre 2006
Français
Original: anglais

**Comité chargé des organisations
non gouvernementales**
Session ordinaire de 2007
22 janvier-2 février 2007

**Rapports quadriennaux pour la période 2002-2005,
présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général
en application de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social**

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Conférence des ONG dotées du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies	2
2. Ecopeace Middle East Environmental Ngo Forum	6
3. Fédération kényenne des femmes juristes	9
4. IPAS	12
5. Réseau des femmes Est-Ouest	16



1. Conférence des ONG dotées du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies (CONGO)

Statut consultatif spécial accordé en 2002

Première partie. Introduction

i. Buts et objectifs de l'organisation

La Conférence des ONG dotées du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies (CONGO) a été fondée en 1948 pour défendre les droits des organisations non gouvernementales (ONG) dotées du statut consultatif sur la base de l'Article 71 de la Charte des Nations Unies et actuellement de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social. Depuis plus de 50 ans, la CONGO s'emploie activement à promouvoir la participation des organisations de la société civile aux activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions. Plus récemment, la CONGO a déployé des efforts majeurs pour influencer et démocratiser les processus mondiaux de prise de décisions. La CONGO, qui compte quelque 500 membres représentant toutes les catégories d'ONG (dont beaucoup sont elles-mêmes des organisations faîtières) à tous les niveaux (local, national et international) et qui s'occupe de toutes les questions de grande importance, est une organisation mondiale qui assure une interface reconnue entre les institutions des Nations Unies et les ONG.

Deuxième partie. Contribution de l'organisation aux activités de l'Organisation des Nations Unies

i. Participation aux réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux grandes conférences et autres réunions tenues sous l'égide des Nations Unies

1. Cinquante-huitième à soixante et unième sessions de la Commission des droits de l'homme, Genève, 2002 – 2005.

La CONGO a participé chaque année aux sessions de la Commission et a organisé des programmes d'orientation à l'intention des ONG nouvellement arrivées et des réunions périodiques d'information pour les ONG, des consultations et des manifestations parallèles (comme celle qui s'est tenue le 5 avril 2005 au sujet des droits de l'homme et des Objectifs du Millénaire pour le développement, dont on a beaucoup parlé). Pendant la période 2003–2005, la CONGO a établi en collaboration un site web (d'abord www.room17.org puis www.ngochr.org) sur lequel sont affichés des articles et des rapports sur des réunions plénières, les manifestations parallèles d'ONG, les interviews avec des représentants d'ONG et des analyses. À la cinquante-neuvième session (17 mars-25 avril 2003), la Présidente a fait une déclaration concernant les mécanismes régionaux. La CONGO a accompagné activement la transition entre la Commission des droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme et, le 26 janvier 2006, sa Présidente a adressé une lettre au Président de l'Assemblée générale pour appeler son attention sur la nécessité de sauvegarder les droits des ONG de participer pleinement aux activités du nouveau Conseil. La Présidente de la CONGO a également, le 12 avril 2005, fait une déclaration à laquelle se sont associées 18 ONG à l'occasion de la première

session informelle consacrée à la question de la réforme et, le 29 avril 2005, une deuxième déclaration sous forme de recommandations adressées au Commissaire aux droits de l'homme à propos de l'élaboration de son Plan d'action.

2. Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, Forum social et Groupe de travail sur les populations autochtones.

La CONGO a publié des bulletins d'information et a établi un site web (www.ngochr.org) rendant compte des réunions susmentionnées et a organisé une réunion de présentation du Forum social en 2004.

3. Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 7-10 avril 2002.

La CONGO a participé à tous les travaux de l'Assemblée et sa Présidente a fait une allocution lors de la séance de clôture du Forum des ONG et a été l'un des conférenciers invités à prendre part à une table ronde.

4. Forums des ONG lors des débats de haut niveau du Conseil économique et social (débats qui se tiennent chaque année à New York et à Genève).

En coopération avec la Section des ONG du Département des affaires économiques et sociales et d'autres partenaires, la CONGO a organisé chaque année un Forum des ONG (par exemple sur le thème du développement rural, le 27 juin 2003, à Genève) consacré au thème du débat de haut niveau du Conseil dans le but d'influer sur la déclaration ministérielle adoptée à cette occasion. La Présidente de la CONGO a, le 30 juin 2003, présenté les principales recommandations issues du Forum de Genève au débat de haut niveau et a de même présenté, le 30 juin 2005, les principales recommandations issues du Forum tenu à New York. La Présidente de la CONGO a également fait une déclaration concernant le renforcement du Conseil économique et social à l'occasion de la session du Conseil consacrée à la coordination, le 11 juillet 2002.

5. Sommet mondial sur la société de l'information (Genève 2003 et Tunis 2005).

La CONGO a participé à toutes les réunions des commissions préparatoires des deux phases du Sommet ainsi qu'aux deux réunions du Sommet. La CONGO a joué un rôle clé dans la création du Bureau de la société civile chargé d'assurer l'interface avec le Bureau gouvernemental, qui a été coprésidé par la Présidente et dont le secrétariat a été assuré par un certain nombre d'agents de la CONGO. La Présidente a également participé à plusieurs réunions préparatoires nationales et nationales (Bucarest, 7-9 novembre 2002 et Tokyo, 13-15 janvier 2003). Avant et pendant les sessions, la CONGO a organisé des réunions d'information à l'intention des ONG et des manifestations parallèles au sujet de questions critiques (dont l'éradication de la pauvreté, les droits de l'homme, le dialogue interconfessionnel et la lutte contre le VIH/sida par les loisirs), a coprésidé les réunions quotidiennes de la Plénière de la société civile et a organisé le Centre d'information de la société civile sur le Sommet mondial (<http://www.wsis-online.net/csnews>). La Présidente a également pris la parole lors de la cérémonie d'ouverture du Sommet de Genève (9 décembre 2003) ainsi que lors du Sommet de Tunis, et le responsable des programmes a fait, à l'occasion d'une manifestation parallèle, une déclaration concernant les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Pendant l'ensemble du processus, et en particulier pendant la période qui a précédé le Sommet de Tunis, la CONGO a

facilité et coordonné la participation des ONG et a assuré la liaison entre les gouvernements et la société civile au sujet de questions délicates comme les droits de l'homme.

6. Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 26 août-4 septembre 2002).

La CONGO a participé à deux commissions préparatoires et au Sommet lui-même et, à cette dernière occasion, a essayé d'assurer le relais, au Sommet, entre les ONG qui faisaient partie des "principaux groupes" lors du Sommet gouvernemental, d'une part, et les ONG qui se trouvaient dans des localités très éloignées, de l'autre, en utilisant à cette fin le Forum populaire mondial de Nasrec. La CONGO a également été membre du Comité directeur international créé pour organiser les commissions officielles du Forum populaire et a organisé une de ses commissions, sur le thème "Les OMD et le développement durable", devant laquelle ont pris la parole d'éminents orateurs comme Jeffrey Sachs.

7. Cinquante-sixième session de l'Assemblée mondiale de la santé (mai 2003).

La CONGO a créé un site web rendant compte de la session officielle et des manifestations parallèles (www.wha.org)

ii. Coopération avec les organes et/ou institutions spécialisées des Nations Unies, sur le terrain et/ou au Siège

1. Renforcement des capacités du Réseau régional informel d'ONG en Afrique (IRENE), Tunis, janvier 2002.

La CONGO a organisé cette réunion conjointement avec la section des ONG du Département des affaires économiques et sociales et à une ONG tunisienne afin de lancer le réseau IRENE en Afrique.

2. Consultation de haut niveau et atelier de renforcement des capacités du Réseau régional informel d'ONG (IRENE) en Europe orientale (mai 2003).

La CONGO s'est associée avec la Section des ONG du Département des affaires économiques et sociales pour lancer le Réseau IRENE en Europe orientale.

3. Conférence annuelle Département de l'information/ONG.

La CONGO a été invitée chaque année à participer à la Conférence, à l'occasion de laquelle la Présidente a fait une déclaration lors des séances d'ouverture (par exemple sur le thème "Les Objectifs du Millénaire pour le développement: la société civile à l'œuvre" en 2004).

4. Onzième session de la CNUCED (Brésil, juin 2004).

Le responsable des programmes a participé au Forum de la société civile, a fait une déclaration lors de la session thématique interactive sur les partenariats et a publié un article dans un quotidien suisse. La CONGO a également participé aux auditions ultérieures consacrées à la société civile du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et a fait une déclaration sur les engagements pris pour donner suite aux décisions adoptées lors des grandes conférences des Nations Unies.

5. Rapport Cardoso sur les relations entre l'ONU et la société civile.

La CONGO a apporté son concours aux experts et a organisé à New York et à Genève, conjointement avec le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, plusieurs consultations avec les ONG au sujet des recommandations formulées par le Groupe d'experts.

6. Auditions interactives informelles de l'Assemblée générale avec des représentants des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et du secteur privé (23-24 juin 2005).

La Présidente de la CONGO a eu l'honneur de prendre la parole lors de la séance officielle d'ouverture après le Président de l'Assemblée générale, M. Jean Ping, et la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette.

iii. Activités entreprises par l'organisation à l'appui des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

1. Concertation internationale au sujet des Objectifs du Millénaire pour le développement (Berlin, 27-28 juin 2002).

La Présidente a présenté un document concernant la société civile et les OMD qui est devenu le cadre des activités de la CONGO au cours du Sommet de Johannesburg et au-delà.

2. Forum de la société civile asiatique, Bangkok, 9-13 décembre 2002.

La CONGO a organisé ce Forum avec l'appui de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sous le thème "Partenariats ONU-ONG pour la gouvernance démocratique: renforcement des capacités et des réseaux de promotion des droits de l'homme et du développement durable" afin de susciter parmi les ONG asiatiques une prise de conscience accrue de l'importance des OMD et évaluer la contribution à la réalisation de ces objectifs.

3. Forum de la société civile asiatique 2004, Bangkok, 21-25 novembre 2004.

Ce Forum, organisé conjointement avec la CESAP sur le thème "Création de partenariats ONU/ONG pour la gouvernance démocratique en vue de la réalisation des OMD", a été le prolongement du Forum précédent et a eu pour but d'amplifier la voix des peuples d'Asie dans les processus mondiaux de délibération en centrant l'attention en particulier sur les OMD et sur le Sommet du Millénaire + 5 devant se tenir peu après.

4. Séminaire pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago du Chili, 1^{er}-4 juin 2004).

Ce Séminaire, organisé avec le concours de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), s'est tenu sur le thème "Partenariats pour une ère nouvelle: Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement" et a rassemblé quelque 130 participants représentant 120 ONG locales, nationales et régionales de 13 pays.

5. Sommet du Millénaire +5:

La CONGO a co-organisé la participation des ONG à la session de l'Assemblée générale consacrée à l'examen du Sommet du Millénaire +5. Conjointement avec le Département de l'information, la CONGO a créé le Réseau d'ONG pour le Sommet

du Millénaire+5 et a convoqué des consultations parallèles des ONG au sujet du Sommet du Millénaire +5 lors de toutes les principales réunions des Commissions des Nations Unies tenues entre janvier et juin 2005. En outre, la CONGO a lancé en juin 2005 le rapport intitulé "*We Will Spare No Effort*", appel à "L'action de la société civile en vue de l'examen quinquennal du Sommet du Millénaire des Nations Unies et des Objectifs du Millénaire pour le développement".

6. Forum régional d'ONG d'Europe centrale et orientale sur la prévention du crime, Centre international de Vienne (Autriche) 27-28 octobre 2005).

Le Bureau de la CONGO à Vienne, avec le concours de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a organisé ce Forum sur la prévention du crime qui a rassemblé 138 participants et qui a été consacré plus particulièrement à la lutte contre la traite d'êtres humains, la corruption et la délinquance urbaine.

iv. Activités à l'appui des principes mondiaux

1. La Présidente et le responsable des programmes de la CONGO ont participé régulièrement en qualité d'orateurs, à différentes conférences et tables rondes sur des questions liées aux activités des Nations Unies et de la société civile.
2. Le responsable des programmes a fait plusieurs conférences concernant les relations entre l'ONU et la société civile, les mécanismes de défense des droits de l'homme établis sous l'égide des Nations Unies et les ONG ainsi que la contribution des ONG à la démocratisation de la gouvernance mondiale devant les universités de Genève et de Grenoble ainsi que devant des groupes d'étudiants de l'Australian National University, de la Santa Clara University, de la Boston University et d'une université japonaise.

2. Ecopeace Middle East Environmental NGO Forum

Statut consultatif spécial accordé en 1998

I. Introduction

i. Buts et objectifs des principaux domaines d'activités de l'organisation

EcoPeace Middle East Environmental NGO Forum, plus connue sous le nom d'Amis de la Terre au Moyen-Orient (ATMO), est une organisation qui rassemble des écologistes jordaniens, palestiniens et israéliens. Son principal objectif est de promouvoir des efforts concertés afin de préserver le patrimoine environnemental commun de la région. Ce faisant, l'organisation s'attache à promouvoir à la fois un développement régional durable et la création des conditions nécessaires à une paix durable dans la région. L'ATMO a des bureaux à Amman, à Bethlehem et à Tel-Aviv.

Les peuples et la sauvagine de la région sont tributaires de nombre de ressources naturelles communes. Les eaux de surface et les nappes phréatiques partagées, les mers partagées, les espèces communes de flore et de faune et une atmosphère partagée sont certaines des caractéristiques qui imposent une coopération au plan régional.

Le bassin du Jourdain, importante source d'eau douce dans une région pauvre en eau, le golfe d'Aqaba, écosystème extrêmement sensible où vit le récif de corail

sans doute le plus beau du monde, et la mer Morte, point le plus bas de la terre et masse aquatique profonde la plus salée de la planète, sont autant d'exemples d'écosystèmes partagés uniques de la région dont la préservation exige une coopération au plan régional.

ii. Changements ayant eu un impact significatif sur la vision et /ou le rôle de l'organisation en ce qui concerne l'orientation, le programme et la portée de ses activités

Affiliation à une nouvelle organisation en 2005: Alliance for Middle East Peace (ALLMEP), coalition d'organisations communautaires qui s'emploient à promouvoir la coopération entre les peuples au Moyen-Orient.

II. Contribution de l'organisation aux activités de l'Organisation des Nations Unies

i. Participation aux réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux autres réunions et grandes conférences tenues sous l'égide des Nations Unies (et manifestations parallèles)

- Sommet mondial sur le développement durable, 2002, Johannesburg (Afrique du Sud).
- L'ATMO a organisé une exposition au "Water Dome", manifestation parallèle organisée sur le thème des problèmes de l'eau au Moyen-Orient.
- Comité préparatoire du Quatrième Forum populaire, Sommet mondial sur le développement durable, manifestation parallèle, 4 juin, 2002, Bali (Indonésie).
- Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité désigné par le Secrétaire général de l'ONU, 2004, New York.
- Commission du développement durable, avril 2004, New York.
- Commission du développement durable, manifestation parallèle "La protection des ressources hydrauliques israélo-palestiniennes partagées contre la pollution", 27 avril, 2004, New York.
- Commission du développement durable, manifestation parallèle organisée conjointement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur le thème "L'eau, la paix et le développement durable – application des décisions de Johannesburg en vue de la prévention du règlement des conflits", 29 avril, 2004, New York,
- Commission du développement durable, mai 2005, New York.

ii. Coopération avec les organes et/ou institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain et/ou au Siège

- Le PNUE a eu de larges consultations avec l'ATMO pour l'élaboration, en 2003, de son "Étude sur dossier de l'environnement dans les territoires palestiniens occupés".
- Décennie des Nations Unies pour une culture de paix – rapport quinquennal. L'ATMO a communiqué les informations au sujet de son projet "L'eau et le bon voisinage" et a présenté des recommandations pour l'avenir.
- L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a aidé l'ATMO à organiser la Conférence sur la régénération du Jourdain et à promouvoir l'inscription du Jourdain et la mer Morte sur la liste des sites faisant partie du patrimoine mondial, 8 mars 2005, Peace Island (Jordanie).

- Le PNUE a également participé à la Conférence sur la régénération du Jourdain organisée par l'ATMO, 8 mars 2005, Peace Island (Jordanie).

iii. Initiatives entreprises par l'organisation pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement

- L'organisation s'est attachée à promouvoir la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement au Moyen-Orient (Jordanie, Palestine, Israël) et en particulier des objectifs suivants:

Objectif 3 – Promotion de l'égalité entre les sexes et autonomisation des femmes

L'ATMO a organisé des séminaires à l'intention des femmes de Jordanie, de Palestine et d'Israël sur des questions comme les réalités existantes concernant l'environnement et l'eau, la promotion d'une gestion plus rationnelle de l'eau au niveau municipal et au niveau des ménages et la bonne gouvernance (35 ateliers).

Objectif 7 – Assurer une gestion rationnelle de l'environnement

- But 1 – Intégration des principes du développement durable aux politiques et programmes nationaux; inversion de la perte de ressources environnementales
 - Activités de sensibilisation à la pénurie d'eau – 6 800 jeunes, 6 000 adultes en Jordanie, en Palestine et en Israël
 - Formation de maîtres à l'utilisation du manuel scolaire "WaterCare"
 - Organisation d'un "Forum des maires" pour la régénération du Jourdain et de la mer Morte
 - Participation aux négociations concernant la "Déclaration des ONG méditerranéenne à Johannesburg", décembre 2002, Nice (France)
 - Publication: Rapport en réponse des ONG jordanienes concernant l'évaluation par le Gouvernement jordanien de la mise en oeuvre d'Action 21, juin 2002, Bali (Indonésie)
 - Publication: Rapport en réponse des ONG israéliennes concernant l'évaluation par le Gouvernement israélien de la mise en oeuvre d'Action 21, juin 2002, Bali (Indonésie)
 - Publication: "The Dead Sea – Between Life and Death, Learning from Other Lakes", octobre 2002, Ein Bokek (Israël) et Amman (Jordanie)
 - Conférence: "After Johannesburg, Where Do We Go From Here?", 21 novembre 2002, Washington (États-Unis)
 - Document de travail présenté par les ONG: "Examen participatif des possibilités de resserrer la collaboration entre le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du PNUE et la société civile", novembre 2003, Catane (Italie)
 - Atelier de stratégie: "Le processus de formulation de la Stratégie méditerranéenne de développement durable: "Recommandations des ONG", janvier 2004, Madrid (Espagne)
 - Publication: "Advancing Conservation and Sustainable Development of the Dead Sea Basin – Broadening the Debate on Economic and Management Issues", mars 2004, Israël
 - Document: "Contribution à l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne et de développement durable du Partenariat entre le Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE et les ONG", octobre 2004

- Conférence: "From Johannesburg to New York via Rome – The Israeli Government's Sustainable Development Strategy in the Mediterranean and Global Contexts", Université de Tel Aviv, février 2005
- Conférence des Parties prenantes: "Conférence des organisations de la société civile sur la Stratégie méditerranéenne de développement durable", mars 2005, Rome (Italie)
- But 2 – Réduire de moitié la proportion de personnes qui n'ont pas durablement accès à l'eau salubre et à l'assainissement
 - Construction de 25 systèmes de collecte d'eaux grises et d'eaux de pluie dans des écoles et bâtiments municipaux afin d'assurer un approvisionnement en eau potable
 - Élaboration de trois rapports sur les méthodes d'assainissement à mettre en œuvre au-dessus de la nappe aquifère montagneuse qui alimente les principales sources d'eau potable utilisées par les Palestiniens et les Israéliens

3. Fédération kenyenne des femmes juristes (FIDA Kenya)

Statut consultatif spécial accordé en 2002

Première partie: Introduction

La Fédération kenyenne des femmes juristes (FIDA Kenya) est une confédération gouvernementale apolitique à but non lucratif qui a pour vocation d'aider à créer une société au sein de laquelle la discrimination à l'égard des femmes est inexistante.

Pour réaliser sa vision, l'organisation mène les activités suivantes: fourniture d'une aide juridique à un nombre limité de femmes nécessiteuses; surveillance de l'application par le gouvernement des conventions internationales relatives aux droits des femmes; action au plan régional en faveur de l'autonomisation des femmes; plaidoyer en faveur d'une réforme des lois discriminatoires à l'égard des femmes; création de partenariats stratégiques avec des entités étatiques et non étatiques; éducation des femmes au sujet des droits que leur reconnaît la loi et des recours qu'elles peuvent faire elles-mêmes devant les tribunaux pour en garantir la jouissance; recherches, suivi et rapports sur les violations des droits des femmes; et introduction d'actions en justice dans l'intérêt public.

Deuxième partie

i. Participation aux réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux autres réunions et grandes conférences tenues sous l'égide des Nations Unies

Parmi les activités réalisées par la FIDA Kenya pour surveiller la mise en œuvre par le gouvernement des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, il y a lieu de citer les suivantes:

- ✓ Quarante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, 4-15 mars 2002, Siège de l'ONU, New York. La FIDA Kenya a présenté une déclaration intitulée "*Eradication of poverty, through the empowerment of*

- women through their life cycle in a globalizing world and environmental management and mitigation of natural disasters: a gender perspective"*
- ✓ Vingt-huitième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 13-31 janvier 2003, New York. La FIDA Kenya a fait partie de la délégation gouvernementale qui a préparé et présenté les troisième et quatrième rapports du Kenya au Comité. La FIDA Kenya a également préparé un rapport parallèle sur les activités du Comité.
 - ✓ La FIDA Kenya a assisté les 13 et 14 mars 2003 à la quarante-septième session de la Commission de la condition de la femme, tenue au Siège de l'ONU, à New York.
 - ✓ La FIDA Kenya a fait partie de la délégation gouvernementale à la Réunion d'experts et de ministres chargés d'élaborer le projet de Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des droits des peuples dans le contexte des droits des femmes en Afrique tenue à Addis Abeba (Éthiopie) du 24 au 28 mars 2003.
 - ✓ Préparation et présentation à la trente et unième session de la Commission africaine des droits de l'homme et des droits des peuples, qui a rassemblé en mai 2003 à Niamey (Niger) les représentants de gouvernements et d'ONG de plus de 30 pays d'Afrique, d'une déclaration concernant la condition des femmes kenyenne en général et l'œuvre de la FIDA Kenya.
 - ✓ Présentation d'une monographie sur les droits de l'homme au Kenya à l'occasion d'un séminaire de formation organisé le 5 mai 2003 par le Centre africain d'études sur la démocratie et les droits de l'homme à l'intention d'une trentaine de représentants d'ONG africaines.
 - ✓ Participation à la quarante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York du 1^{er} au 12 mars 2004, et présentation d'un document parallèle intitulé "Women's Equal Participation in Conflict Prevention, Conflict Management & Conflict Resolution and in Post Conflict Peace Building".
 - ✓ La FIDA Kenya a fait partie du Comité chargé d'élaborer en 2005 le premier rapport national sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
 - ✓ La FIDA Kenya a participé à la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, tenue du 28 février au 11 mars 2005 à New York, et a présenté un document parallèle sur la traite de personnes.
 - ✓ La FIDA Kenya a, conjointement avec le Centre pour les droits reproductifs, adressé une lettre au Comité des droits de l'homme à sa quatre-vingt-troisième session, tenue à New York du 14 mars au 1^{er} avril 2005.

ii. Coopération avec l'Organisation des Nations Unies et/ou ses institutions spécialisées sur le terrain et/ou au Siège

- ✓ Préparation et présentation de déclarations lors des différentes sessions tenues par la Commission de la condition de la femme à New York entre 2002 et 2005.
- ✓ Préparation et présentation d'un rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2003.
- ✓ Préparation et présentation au Comité des droits de l'homme, en 2004, d'une déclaration concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques 2004.

iii. Initiatives entreprises par l'organisation à l'appui des objectifs de développement convenus au plan international et en particulier des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

La FIDA Kenya fait partie de la délégation gouvernementale au Sommet tenu à New York du 9 au 18 septembre 2005, à l'occasion duquel a été présenté le rapport du Kenya. Parmi les activités réalisées pour promouvoir la réalisation des OMD, la FIDA Kenya a notamment:

Objectif 2. Assurer l'éducation primaire universelle

- ✓ En 2003, distribué des serviettes hygiéniques à 4 000 élèves des écoles primaires du deuxième cycle et des écoles secondaires dans l'ensemble du pays pour qu'elles continuent de fréquenter l'école pendant leurs menstruations.
- ✓ En 2003, fait pression sur les pouvoirs publics pour que les serviettes hygiéniques soient exonérées de droits et taxes.
- ✓ En 2002 et en 2003, formé 300 maîtres et pédagogues à la problématique hommes-femmes, aux droits de l'homme et à la violence contre les filles à l'école.

Objectif 3. Promotion de l'égalité entre les sexes et autonomisation des femmes

- ✓ Entre 2002 et 2005, mené une action de sensibilisation auprès de 220 décideurs et parlementaires pour susciter une prise de conscience accrue des droits des femmes et de l'incorporation en droit interne des dispositions des instruments internationaux pertinents.
- ✓ Exercé des pressions sur les parlementaires pour promouvoir l'adoption de projets de lois sur la prévention de la violence au foyer et la protection de la famille, les infractions sexuelles, l'égalité entre les sexes, la discrimination positive et la création de la Commission nationale sur l'égalité entre les sexes et le développement (ce dernier projet de loi a été promulgué en 2003).
- ✓ Aidé les organisations de femmes érythréennes à élaborer en 2003 leur premier rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.
- ✓ Présenté un document concernant les actions en justice pouvant être intentées pour sauvegarder les droits des femmes dans le domaine de la santé lors d'une réunion tenue du 16 au 20 juin 2003 par le Comité humaniste sur les droits de l'homme (HOM) des Pays-Bas au sujet de l'élaboration d'un outil d'évaluation de l'impact des politiques sur l'égalité entre les sexes à la lumière de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
- ✓ Fourni des services de conseils juridiques et de représentation à 8 289 clients en 2002, à 11 023 clients en 2003, à 14 927 en 2004 et à 11 107 clients en 2005.
- ✓ Organisé des activités de sensibilisation aux droits de l'homme et à la violence contre les femmes.
- ✓ Formé 200 agents communautaires et assistants juridiques chargés de suivre les cas de violation des droits des femmes dans l'ensemble du pays.
- ✓ Formé 6 500 agents et 175 hauts gradés de la police dans des domaines comme les droits de l'homme, les droits de la famille, le droit successoral et le traitement des femmes victimes d'actes de violence.
- ✓ Publié en 2002 un Manuel de formation de la police à la problématique hommes-femmes et aux droits de l'homme.
- ✓ Pendant le processus de révision de la constitution, en 2002-2004, publié différents manuels et documents qui ont servi de base à la rédaction du nouveau projet de constitution.

- ✓ Participé aux activités visant à lancer un mouvement politique de nature à garantir la participation des femmes aux élections générales de 2002.
- ✓ Formé 20 juges et 200 avocats au Mécanisme de règlement alternatif des différents.
- ✓ Publié des rapports annuels sur la situation en ce qui concerne la jouissance des droits des femmes au Kenya.
- ✓ Produit des matériels d'IEC en vue de mener une action de plaidoyer en faveur de la mise en oeuvre des droits des femmes.

Objectif 5: Amélioration de la santé maternelle

- ✓ Mené une action de sensibilisation auprès des médecins et du personnel médical de deux régions du Kenya pour les aider à identifier, conseiller et orienter les victimes de violences sexuelles comme le viol.
- ✓ Mis au point un instrument d'évaluation des droits des femmes à la santé, en collaboration avec le Comité humaniste sur les droits de l'homme (HOM), d'Utrecht (Pays-Bas). Cet instrument, qui a été testé au Kenya, est utilisé principalement comme moyen de plaidoyer visant à amener les gouvernements nationaux à garantir les droits des femmes à la santé.

iv. Activités à l'appui des principes mondiaux

La FIDA Kenya a observé et commémoré en collaboration avec d'autres parties prenantes la Journée internationale de la femme, la Journée internationale des droits de l'homme, la Journée mondiale de la population, la Journée de l'enfant africain, la Journée mondiale de la lutte contre le sida et la Journée mondiale des droits de l'homme de 2002, 2003, 2004 et 2005.

4. IPAS

Statut consultatif spécial accordé en 1998

I. Introduction

Depuis qu'elle a obtenu le statut consultatif, en 1998, l'IPAS a apporté une contribution significative aux conférences et aux activités des Nations Unies. Des agents de l'IPAS ont participé à des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies et aux réunions préparatoires connexes, ont joué le rôle d'experts techniques auprès des commissions régionales et des institutions spécialisées des Nations Unies et ont participé aux activités de groupes de travail interrégionaux avec différents organes des Nations Unies. L'IPAS a produit plusieurs publications en rapport avec les recommandations formulées par l'Organisation des Nations Unies et les a diffusées partout dans le monde.

Fondée en 1973, l'IPAS est une organisation non gouvernementale (ONG) qui s'emploie, dans le monde entier, à mettre des femmes mieux à même d'exercer leurs droits sexuels et leurs droits génésiques et à réduire le nombre de décès et d'accidents liés à l'avortement. L'IPAS agit dans la conviction que toute femme a droit au meilleur état de santé possible, à des choix sûrs en matière de procréation et à des soins de santé de haute qualité.

L'IPAS n'est pas une organisation associative mais a des agents dans les cinq régions du monde. En janvier 2002, l'IPAS avait 139 agents en poste dans 12 bureaux de pays: Afrique du Sud, Brésil, Bolivie, États-Unis d'Amérique,

Éthiopie, Inde, Kenya, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Pérou et Viet Nam. En décembre 2005, elle avait 135 agents; le bureau au Pérou avait été fermé mais un nouveau bureau avait ouvert au Népal. L'IPAS travaille également par l'entremise de partenaires ou de consultants en Albanie, en Roumanie et dans un certain nombre de pays d'Afrique.

II. Contribution à l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies

Participation aux réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux conférences et autres réunions tenues sous l'égide des Nations Unies.

Des agents de l'IPAS ont pris une part active aux réunions ci-après de l'Organisation des Nations Unies en qualité d'observateurs d'ONG et de défenseurs des droits sexuels des femmes et de leurs droits en matière de santé génésique, conformément au Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement:

- Dixième anniversaire du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement. L'IPAS a été représentée à cette manifestation et a mené une action de plaidoyer pour obtenir la réaffirmation du Programme d'action de la Conférence lors du Forum européen sur la population convoqué à Genève (Suisse) du 12 au 14 janvier 2004 par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), elle a également participé au Comité spécial sur la population et le développement de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) qui s'est réuni à Santiago du Chili en mars 2004, à la Commission économique de la Conférence ministérielle africaine pour le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement dix ans plus tard, qui s'est réunie à Dakar (Sénégal) en juin 2004, à la session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui a eu lieu à San Juan (Porto Rico) en juin 2004 et à la Journée de commémoration de la Conférence convoquée par l'Assemblée générale des Nations Unies au Siège de l'ONU en octobre 2004.
- Participation annuelle aux trente-cinquième, trente-sixième, trente-septième et trente-huitième sessions de la Commission sur la population et le développement à New York.
- L'IPAS a participé à la quarante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York du 1^{er} au 12 mars 2004, et a présenté à cette occasion une déclaration concernant les aspects négligés des soins de santé génésique pour les femmes qui vivent avec le VIH/sida, signée par 27 réseaux d'ONG internationales et nationales; à la quarante-neuvième session de la Commission, tenue du 28 février au 11 mars 2005, à l'occasion de laquelle elle a présenté une déclaration écrite et organisé une conférence de presse pour mettre en relief l'importance d'une réaffirmation des engagements pris à Beijing et à la Conférence internationale sur la population et le développement; ainsi qu'à la cinquantième session, qui a eu lieu du 27 février au 10 mars 2006, au cours de laquelle elle a présenté une déclaration concernant les droits génésiques des femmes qui vivent avec le VIH, signée par un grand nombre d'ONG du monde entier.

- À la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'enfance, qui s'est tenue à New York du 4 au 10 mai 2002, l'IPAS a été membre d'un réseau mondial d'ONG menant une action de plaidoyer en faveur des besoins des jeunes en matière de santé sexuelle et génésique.
- À la trentième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, les 19 et 20 janvier 2004, à New York, l'IPAS a participé à l'examen des quatrième et cinquième rapports périodiques combinés du Nigéria.
- En outre, l'IPAS a participé à la neuvième session de la Conférence régionale sur les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue du 10 au 12 juin 2004 à Mexico.
- L'IPAS a assisté en tant qu'observateur à la cinquante-septième session de l'Assemblée mondiale de la santé tenue à Genève du 17 au 21 mai 2004.
- Enfin, l'IPAS a participé à une réunion technique organisée à Stockholm (Suède) par le FNUAP sur le thème de la promotion de la santé sexuelle et génésique et des droits en matière de procréation dans le contexte de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des OMD (5-6 octobre 2004).

Déclarations orales présentées par l'IPAS

- Intervention orale de la Directrice du bureau de l'IPAS au Nigéria à l'occasion de l'examen par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des quatrième et cinquième rapports périodiques combinés du Nigéria, 19-20 janvier 2004.
- Déclarations orales faites à la trente-cinquième session de la Commission sur la population et le développement de l'ONU, en avril 2002 au sujet des avortements à risque et de la Conférence internationale sur la population et le développement; à la trente-septième session de la Commission, le 24 mars 2004, au sujet des avortements à risque dans le contexte du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la réalisation des OMD et à la trente-huitième session de la Commission, au sujet des aspects négligés de la santé génésique et de l'épidémie de VIH/sida qui constituent une source de préoccupation pour les femmes et les filles.

Coopération avec les organes et les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies

L'IPAS a collaboré étroitement avec l'Organisation mondiale de la santé à tous les niveaux. Cette collaboration a notamment revêtu les formes suivantes:

- Rédaction, finalisation et diffusion en 2003 de la publication de l'OMS intitulée Avortement médiatisé: Directives techniques et stratégiques à l'intention des services de santé.
- Participation, en qualité d'observateur invité, à la session annuelle du Comité des politiques et de la coordination du Programme spécial PNUD/FNUAP/OMS/Banque mondiale de recherche-développement et de formation dans le domaine de la procréation humaine, juin 2005 et juin 2006.
- Fourniture de services de consultants sur le VIH/sida, la grossesse et l'avortement et notamment formulation de recommandations concernant les modifications à apporter aux politiques et documents de l'OMS et les domaines sur lesquels devraient porter des recherches futures (2004).
- Collaboration avec le Département de la santé génésique et de la recherche et les bureaux régionaux de l'OMS pour l'Europe, le sud-est de l'Asie et l'ouest du Pacifique en vue d'organiser des réunions régionales concernant l'approche stratégique à mettre en œuvre pour améliorer la qualité des soins dans le

contexte de l'avortement et les services de santé génésique connexes (Lettonie, juin 2004 et Bangkok, juin 2005).

- Collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé pour organiser en Amérique latine deux réunions régionales au sujet de la violence contre les femmes (août et septembre 2005).
- Collaboration avec le FNUAP, et notamment fourniture de services de consultants (par l'entremise d'EngenderHealth), en vue de rédiger différentes sections dans le cadre de politiques concernant les services de santé génésique en faveur des femmes qui vivent avec le VIH/sida et animation conjointe d'un cyber-forum sur les services de santé génésique en faveur des femmes qui vivent avec le VIH/sida.

Contributions aux activités des organes chargés de suivre l'application des traités relatifs aux droits de l'homme

- Présentation d'observations au Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes au sujet de la Recommandation générale 26 relative à l'article 2 de la Convention, juillet 2004 et du projet de Recommandation générale 27 relative aux migrantes, décembre 2005.
- Présentation au Comité des droits de l'homme d'une communication concernant le respect par le Brésil du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, mai 2005.

Activités entreprises pour promouvoir la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies

La mission de l'IPAS va dans le sens des recommandations figurant au paragraphe 63 iii) de la liste de mesures à adopter pour promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (A/S-21/5/Add.1) adopté par l'Assemblée générale à sa vingt et unième session extraordinaire, tenue à New York, du 30 juin au 2 juillet 1999. L'IPAS a également collaboré avec un certain nombre de pays pour aider à réduire la mortalité maternelle causée par les avortements, contribuant ainsi à faciliter la réalisation de l'OMD 5. Parmi les activités spécifiques entreprises par l'IPAS, il y a lieu de citer les suivantes:

- Préparation, sur demande, d'un document de travail concernant le Projet du Millénaire (octobre 2004). (http://www.unmillenniumproject.org/documents/ Crane_and_Hord-Smith-final.pdf) et formulation d'observations concernant le Rapport de l'Équipe spéciale sur la santé génésique (novembre 2004).
- Élaboration d'un outil pratique simple grâce auquel les ONG peuvent suivre les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la mortalité maternelle et au VIH/sida.
- Production et diffusion d'un document d'information sur les avortements à risque et les OMD (disponible à l'adresse: http://www.ipas.org/publications/en/MDGFLY_E05_en.pdf)

5. Réseau des femmes Est-Ouest

Statut consultatif spécial accordé en 2002

Première partie. Introduction

Le Réseau des femmes Est-Ouest (RFEO) est un réseau international de communication et d'information qui a pour vocation d'appuyer la concertation, les échanges d'informations et le militantisme chez tous ceux qui se préoccupent de la condition des femmes en Europe centrale et orientale, dans les pays de la Communauté d'États indépendants qui faisaient partie de l'ancienne Union soviétique et en Fédération de Russie. Le RFEO coordonne des activités de recherche et de plaidoyer menées pour promouvoir l'égalité et la pleine participation des femmes dans tous les domaines de la vie. Le RFEO a des membres dans le monde entier mais il essaie résolument de mettre l'accent sur la région de l'Europe centrale et orientale et de la CEI. Il a aujourd'hui 313 membres individuels de 43 pays et 47 organisations membres de 31 pays. Le RFEO conjugue les efforts des femmes qui s'emploient ensemble à promouvoir les droits des femmes et à rehausser le rôle des femmes au sein de la société civile. Ses membres représentent toutes les couches de la société: militants des droits de l'homme, journalistes, juristes, parlementaires, professeurs et militantes féministes. L'objectif prééminent du RFEO est d'appuyer la formation de mouvements féministes indépendants et de renforcer les capacités des femmes et des organisations non gouvernementales et des ONG féminines d'influencer la formulation des politiques affectant la vie des femmes. Le RFEO appuie et encourage les projets et le militantisme allant dans le sens de sa Déclaration de principes: participation pleine et égale des femmes à la création d'une société civile juste et inclusive, droits des femmes et des hommes d'être à l'abri de la discrimination de quelque nature que ce soit, de caractère structurel ou juridique, en matière d'emploi dans les secteurs aussi bien public que privé, droit des femmes (et des hommes) à la justice économique, et notamment à un filet de sécurité adéquat et accessible pour les membres vulnérables de la société, droit des femmes (et des hommes) d'être à l'abri de la violence dans la vie privée et dans le domaine public et d'être à l'abri de la guerre, de la violence étatique et de la domination sous toutes ses formes, droit des femmes (et des hommes) d'être à l'abri de la haine raciale et ethnique. En 2004, le RFEO, qui avait son siège aux États-Unis d'Amérique, s'est installé dans la région de l'Europe centrale et orientale. Cela a constitué une mesure qui a beaucoup contribué à rehausser la voix de la région au sein de l'organisation. Le secrétariat international du RFEO est toujours administré par la FAO-Polska à Gdansk.

Deuxième partie. Activités réalisées pendant la période considérée

Au début de 2002, le RFEO, en coopération avec UNIFEM et la Karat Coalition, a lancé un projet de deux ans sur l'égalité entre les sexes et la justice économique dans le contexte de l'adhésion à l'Europe et de l'intégration européenne. Le but de ce projet était de profiter de l'occasion des perspectives d'intégration à l'Union européenne pour renforcer les droits économiques des femmes et promouvoir l'égalité entre les sexes. Les objectifs de développement du projet étaient notamment d'améliorer l'équité entre les sexes et la justice économique pour les femmes en Europe centrale et orientale et de promouvoir une meilleure

compréhension et une coopération plus étroite entre l'Union européenne et les pays non membres pour la réalisation d'une vision de l'Europe au sein de laquelle tous les citoyens sont égaux, qu'ils proviennent de l'Union européenne ou de l'Europe centrale et orientale, sans considération de sexe. Le but visé était que les femmes des pays d'Europe centrale et orientale bénéficient du processus d'intégration à l'Union européenne et appuient les efforts déployés dans ce sens par leurs gouvernements et négociateurs nationaux et que les normes de l'Union européenne concernant l'égalité entre les sexes aient pour effet d'améliorer le respect des droits des femmes dans les pays d'Europe centrale et orientale et leur garantissent une production adéquate. Le RFEO assume la responsabilité de la composante information et communication du projet et a notamment établi un site Web, produit des documents d'information concernant l'Union européenne et les femmes et différentes publications (dont un bulletin bimensuel de nouvelles) et organisé des travaux de recherche et des ateliers consacrés à la communication électronique. Ce projet s'adressait aux ONG et aux particuliers des pays d'Europe centrale et orientale et de la CEI, qu'ils soient ou non candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Le processus d'adhésion devant néanmoins constituer un moyen de promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les sexes.

En 2002 et 2003, le RFEO a mené, en coopération avec l'UNIFEM, un projet de création d'un réseau féminin pour la justice économique, visant notamment à perfectionner les compétences en matière économique des associations féministes des pays d'Europe centrale et orientale et des États nouvellement indépendants. Ce projet marquait le prolongement direct de la Conférence sur les politiques de promotion de l'égalité entre les sexes organisée par le RFEO à Cracovie en juillet 2001. Tous les participants à cette conférence étaient en effet convenus que le manque d'informations économiques et d'informations concernant le rythme et la nature des processus de réforme des marchés et de mondialisation empêchaient les femmes et les ONG féminines de s'impliquer dans ces domaines. Les femmes des pays d'Europe centrale et orientale et de la CEI avaient besoin d'informations et de réseaux régionaux pour s'éduquer et s'instruire mutuellement et pour entreprendre des efforts concertés de plaidoyers. Le projet diffusait divers types d'informations, notamment dans les domaines suivants: alphabétisation économique (par exemple, qu'est-ce que l'ajustement structurel, et comment les programmes de stabilisation sont-ils formulés?); transactions économiques (par exemple, comment les ONG féminines peuvent-elles suivre les politiques et opérations économiques dans une perspective sexospécifique?); modalités d'intervention dans les domaines politiques (comment les ONG féminines peuvent-elles affecter les processus de prise de décisions en matière économique aux échelons local, national, régional et international et y participer?). Le projet a rassemblé, analysé, traduit et diffusé des documents et des informations au moyen du site web en trois langues: anglais, polonais et russe.

Du 24 au 27 avril 2003, à Gdańsk, RFEO Pologne, en coopération avec UNIFEM, a organisé sa deuxième Conférence sur les politiques de promotion de l'égalité entre les sexes sur le thème "Les femmes et l'économie". Plus d'une soixantaine de femmes de 18 pays d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et de pays de l'Union européenne ont participé à cette conférence, qui a été consacrée plus particulièrement à trois domaines de formulation des politiques économiques: les Fonds structurels européens, la budgétisation fondée sur une

perspective sexospécifique et les investissements étrangers directs. La Conférence s'est déroulée simultanément en trois sessions de formation. La première, concernant l'intégration de la problématique hommes-femmes aux Fonds structurels européens, avait essentiellement pour but de faire mieux connaître ces fonds. L'intégration d'une perspective sexospécifique aux Fonds structurels européens et des efforts de plaidoyer concernant les analyses budgétaires fondées sur une perspective sexospécifique dans les pays nouvellement indépendants et dans les pays de l'Europe centrale et orientale pouvaient en outre contribuer à remédier à la discrimination et aux inégalités généralisées qui caractérisaient l'utilisation des fonds publics dans la région. Deuxièmement, les sessions consacrées à la budgétisation dans une perspective soucieuse de l'égalité entre les sexes ont présenté ce concept et ont porté en particulier sur la question suivante: Quelles sont les méthodes de budgétisation sexospécifiques, comment cette méthode de budgétisation peut-elle être introduite dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les États nouvellement indépendants et quelles sont les pratiques optimales suivies dans ce domaine? Troisièmement, en ce qui concerne les investissements étrangers directs, une analyse sexospécifique de ce type d'investissement dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les États nouvellement indépendants était un autre outil que les ONG féminines pouvaient utiliser pour faire entendre leur voix dans les processus de prises de décisions concernant les politiques économiques et sociales. La partie de la Conférence consacrée aux investissements étrangers directs a contribué à définir la marche à suivre à cet égard dans les différents pays et a permis d'examiner la possibilité d'élaborer des normes et codes en matière d'"investissements amis des femmes" ainsi que d'identifier les points d'intervention pour les ONG féminines et les méthodes de nature à attirer de "grands investissements".

Du 14 au 18 avril 2004, le RFEO, en coopération avec UNIFEM, a organisé à Sopot (Pologne) une réunion de planification concernant l'Initiative pour la budgétisation fondée sur une perspective sexospécifique dans la région de l'Europe centrale et orientale et des États nouvellement indépendants. Cette réunion a rassemblé des ONG féminines de la région résolues à mener à bien des projets de budgétisation à perspective sexospécifique, afin de coordonner et d'appuyer la formulation d'exécution de tels projets et des initiatives de plaidoyer sur lesquels ceux-ci pourraient déboucher. La réunion avait pour but de mettre en place dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les États nouvellement indépendants un réseau de coopération entre ONG féminines afin de diffuser des informations au sujet de la budgétisation à perspective sexospécifique et de préparer un projet de promotion de ce type de méthodes de budgétisation dans la région. Ce projet, fondé sur l'échange d'informations, la diffusion des résultats des recherches et la création de partenariats, a permis à RFEO-Polska et à d'autres organisations dans la région d'avancer sur la voie de la première analyse budgétaire à perspectives sexospécifiques jamais réalisée dans la région.

Du 10 au 12 décembre 2003, à Genève, Małgorzata Tarasiewicz, représentante du RFEO, a participé au Sommet mondial sur la société de l'information. Elle a été membre de l'équipe de rédaction de la revue "Digital Futures", consacrée aux femmes et aux technologies de l'information et de la communication.

Du 9 au 11 décembre 2004, à Genève, Małgorzata Tarasiewicz, Directrice exécutive du RFEO, a participé à la réunion de la Commission préparatoire Beijing+10 et au Groupe de travail régional d'Europe centrale et

orientale/Communauté d'États indépendants chargé d'articuler les préoccupations des femmes de la région et d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans les pays de la région.

Du 28 février au 11 mars 2005, à New York, le RFEO a été représenté à la Conférence Beijing +10 qui a eu lieu au Siège de l'ONU, à New York, à l'occasion de la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme. Le RFEO a coordonné le travail des ONG féminines polonaises chargées d'élaborer un rapport sur la mise en œuvre d'un programme BFA concernant la promotion de la justice économique, et notamment l'autonomisation des femmes, grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la budgétisation à perspective sexospécifique. Le rapport a été publié en anglais et en polonais et a été affiché sur le site Web du RFEO.

Du 12 au 15 juin 2005, à Bruxelles, Małgorzata Tarasiewicz et Zofia Lapniewska, représentantes du RFEO, ont été invitées par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à se joindre à d'autres organisations militantes pour l'égalité entre les sexes des pays de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants pour susciter une prise de conscience accrue du manque apparent de correspondance entre les engagements pris par l'Union européenne d'œuvrer en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et les politiques et mesures adoptées et les ressources allouées par l'UE, telles qu'elles se reflétaient dans l'assistance fournie par l'Union européenne aux pays de la région. Le RFEO a été invité à participer à cette réunion pour qu'il puisse se familiariser avec les nouveaux instruments financiers qui devaient guider le soutien fourni par l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale et aux États nouvellement indépendants entre 2007 et 2013. Cette visite a offert une occasion de prendre contact avec les ONG basées à Bruxelles ainsi qu'avec des personnalités du Parlement européen et de la Commission européenne et de pouvoir ainsi discuter de questions spécifiques concernant l'instrument d'assistance pré-adhésion, l'instrument européen de voisinage et de partenariats et l'instrument de stabilité.

Les 8 et 9 décembre 2005, à Genève, le RFEO a été invité par le Programme spécial des Nations Unies pour l'Asie centrale afin de procéder à un échange de vues au sujet de la budgétisation à perspective sexospécifique au plan local ainsi que du concept à la base de l'Institut féminin d'économie qui devait être créé au printemps pour les pays d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants, qui pourrait servir de modèle en Asie. Cette réunion de deux jours avait pour but de stimuler une discussion concernant le mandat et le programme de travail ainsi que d'étudier les "liens" entre la promotion de l'égalité entre les sexes et les principales activités du Programme spécial des Nations Unies pour l'Asie centrale dans le contexte de la situation actuelle et des politiques à mettre en œuvre pour élaborer une stratégie de croissance axée sur les pauvres, résoudre les problèmes des populations rurales, valoriser le capital humain et montrer qu'un effort de solution de ces problèmes dans une perspective axée sur l'équité des sexes constituait économiquement un investissement rentable.